

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-6-7

N° applicatif 7452

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - SACT

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions dans le cadre du Fonds de Coopération Transfrontalière :

- Projets d'envergure

o Projet de « Campus européen de l'intervention sociale dans le Rhin Supérieur » (CELIS)

o Mise en place d'un instrument de mesures sur le pont Hartheim-Fessenheim

- Accompagnement des projets citoyens rhénans

o Tournée Blablababel

o Correspondanz - table ronde

o Echange musical franco-suisse

pour un montant total de 107 745 €.

Le fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet « projets d'envergure » et d'un second volet « dispositif d'accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer les projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

1. Fonds SACT – Projets d'envergure

a. Projet de « Campus européen de l'intervention sociale dans le Rhin Supérieur » (CELIS)

CELIS est un projet transfrontalier inscrit au Schéma alsacien de coopération transfrontalière dans la thématique « Le Rhin Supérieur, la vallée de la vie » et porté par l'école supérieure de Praxis sociale de Mulhouse. Il vise à créer un campus trinational du travail social, dans le même esprit que EUCOR, le campus européen des universités du

Rhin Supérieur, pour répondre aux problématiques transfrontalières rencontrées par les travailleurs sociaux dans le Rhin Supérieur et rendre les formations en travail social plus attractives et ouvertes sur l'international afin de capter davantage d'étudiants et former plus de potentielles recrues.

Le projet, d'une durée de 4 ans, démarrera au 1^{er} janvier 2024. Le règlement du dispositif « projets d'envergure » du fonds de coopération transfrontalière prévoit une durée maximale de trois ans pour les projets pluriannuels. Afin de permettre à la Collectivité européenne d'Alsace d'intervenir dans une thématique transfrontalière à fort enjeu et au cœur de ses compétences, il est proposé de faire une exception concernant la durée maximale du projet CELIS, à l'instar de l'exception accordée par le Secrétariat Interreg, pour lequel la durée réglementaire des projets ne peut excéder trois ans également.

D'un montant global de plus de 3 millions d'euros, il bénéficiera d'un cofinancement de 50% par le programme INTERREG Rhin Supérieur (cf. détails dans l'annexe jointe au présent rapport).

Afin de soutenir le projet CELIS, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière de 80 000 € (soit 20 000 € par an sur quatre ans). Pour s'aligner sur la durée du projet INTERREG, il est proposé de déroger au règlement du Fonds, et de valider une durée de 4 ans.

b. Mise en place d'un instrument de mesures sur le pont Hartheim-Fessenheim

Le projet de mise en place d'un instrument de mesure sur le pont Hartheim-Fessenheim est inscrit en liste complémentaire du Schéma Alsacien de coopération transfrontalière dans la thématique « Bâtir des ponts pour se rejoindre » et porté par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Centre Hardt – Rhin Supérieur. L'objectif de ce projet, d'une durée de trois ans et démarrant au 1^{er} octobre 2023, est de confirmer définitivement la santé du pilier 2 du pont Hartheim-Fessenheim, un axe de franchissement incontournable permettant de relier la France et l'Allemagne, et de confirmer ainsi la totale sécurité qu'offre ce pont pour les usagers.

Le GLCT, propriétaire de l'ouvrage, a missionné en 2022 le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) afin qu'il réalise un diagnostic de l'état du pont Hartheim Fessenheim et notamment de la pile P2 qui avait été endommagée lors d'une crue en 2013. Les conclusions du Cerema, partagées avec deux autres cabinets d'études missionnés précédemment par le GLCT, sont que la pile P2 ne présente finalement pas de danger, contrairement à ce qui était redouté. Ce constat est notamment basé sur une erreur de calcul initiale, qui a conduit à surestimer les poussées hydrostatiques sur le pont. Le Cerema a néanmoins conseillé de mettre en place une instrumentation sur la pile P2, afin de confirmer son bon comportement, notamment lors de crues. Le Cerema a été sollicité afin de faire une proposition de mise en place d'une telle instrumentation.

La Direction des Routes, Infrastructures et Mobilités a donné un avis favorable à la mise en place de cette instrumentation.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière de 18 745 €. Conformément au règlement du Fonds, cette subvention sera versée en deux fois :

- 50% au démarrage du projet
- 50% sur présentation des justificatifs après la fin du projet.

2. Fonds SACT – Accompagnement des projets citoyens rhénans

a. Tournée Blablababel

Le spectacle Blablababel est une production de la Compagnie Cactus et de la Stiftung du Centre Culturel franco-allemand de Karlsruhe. C'est un spectacle qui tricote le fil des langues, en français, en allemand et dans bien d'autres langages, à destination du public dès 8 ans. Il cherche à répondre à la question « Pourquoi ne parle-t-on pas tous la même langue ? ». Un conteur, sur scène, joue avec les différents langages, tout en évoluant au sein d'un décor.

La Communauté de communes Alsace Rhin Brisach porte, à travers l'équipe du centre culturel Art'Rhena, un projet d'échange franco-allemand de tournée du spectacle Blablababel dans des écoles primaires françaises et des Grundschulen allemandes, et une représentation tout public.

Les lundi 5 février, mardi 6 février et vendredi 8 février 2024, une représentation aura lieu le matin, une autre l'après-midi, avec, pour chaque représentation, une classe française et une classe allemande. Quatre représentations auront lieu en Allemagne et deux en France. Chacune des représentations sera suivie d'une discussion et d'un jeu avec les enfants. Le mercredi 7 février, Art'Rhena accueillera une représentation tout public, suivie d'un grand jeu invitant le public sur scène.

La tournée est donc basée sur le principe d'un échange entre écoles françaises et allemandes, qui sera préparé en amont par les enseignants, pour des élèves de 9 et 10 ans.

Le contenu détaillé du projet (dont le budget) est joint en annexe au présent rapport.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 7 250 €. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

b. Correspondanz – Table ronde

L'Association INACT organise du 17 novembre au 15 décembre 2023 une exposition ponctuée de conférences au Syndicat Potentiel basé à Strasbourg. Cette exposition et les échanges qui en découleront visent à stimuler l'émergence d'un réseau culturel franco-allemand en présentant les travaux réalisés par des binômes d'artistes franco-allemands de Strasbourg et Karlsruhe.

Ce projet, dont le contenu détaillé (avec le budget) est joint en annexe au présent rapport, participe au renforcement de la dynamique artistique transfrontalière dans le Rhin supérieur.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 12 333 €. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

c. Echange musical franco-suisse

L'orchestre d'harmonie municipale Vogesia de Wittenheim et le Musikverein Bubendorf (en Suisse) partagent la même directrice musicale, mais ne se sont jamais rencontrés. Pour y remédier, un échange musical franco-suisse a été programmé, à travers deux journées, le 18 novembre et le 2 décembre. Les groupes seront accueillis tour à tour dans le pays voisin, durant une demi-journée. Au programme : visites culturelles, répétitions, repas et pour clôturer un concert avec un final de deux morceaux en commun. Le projet mobilisera au total 90 musiciens.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 19 230 €. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Attribuer des subventions de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, comme suit :
 - 80 000 € (soit 20 000 € par an sur quatre ans) à l'Association pour la formation et la recherche en intervention sociale pour le projet CELIS ;
 - 18 745 € au GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur pour la mise en place d'un instrument de mesures sur le pont Hartheim-Fessenheim.

Conformément au règlement du Fonds de coopération transfrontalière, la subvention au GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur sera versée en deux fois : 50% au démarrage du projet et 50% sur présentation des justificatifs après la fin du projet.

- Déroger au règlement du dispositif « projets d'envergure » du Fonds de coopération transfrontalière, en acceptant que le projet CELIS se déroule sur quatre ans au lieu de trois ;
- Approuver la convention bipartite relative au projet CELIS, jointe en annexe au présent rapport, et m'autoriser à la signer, ainsi que la convention Interreg VI Rhin Supérieur à venir afférente à ce projet ;
- Attribuer des subventions de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans, comme suit :
 - 3 000 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour le projet de Tournée Blablababel ;
 - 3 000 € à l'Association INACT pour le projet Correspondanz-table ronde ;
 - 3 000 € à l'association VOGESIA pour le projet d'échange musical franco-suisse.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>Projet d'envergure CELIS</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>P252O005T 02</i>	<i>(903) / 65- 65748- 042</i>	<i>80 000 €</i>
<i>Projet d'envergure Pont Hartheim- Fessenheim</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>P252O005T 02</i>	<i>(4433) / 65- 657358-042</i>	<i>18 745 €</i>
<i>Projet citoyen rhénan Correspondanz- table ronde Projet d'échange musical franco- suisse</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>P252E01</i>	<i>T80</i>	<i>(2209) / 65-65748- 048</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Projet citoyen rhénan Tournée Blablababel</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>P252E01</i>	<i>T80</i>	<i>(1698) 65-657358- 048</i>	<i>3 000 €</i>
	<i>TOTAL</i>					<i>107 745 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.